



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 11 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze septembre, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal, se sont réunis, en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 04 septembre 2019

Date de publication : 12 septembre 2019

Présents :

Mmes ASTIER Stéphanie DUBOIS-LAMBERT Sandrine DERAJ Alexandra
POHL Catherine TORTAJADE Céline
MM. BOCQUET Philippe BOUSCARAIN Jean-Louis
DIDIER Renaud FOUTIEAU Patrice LIGORA Gérard
LIBES Pierre PECQUEUR Fabrice ALEYRANGUES Patrick
SUAU Jean-Louis

Nombre de conseillers municipaux	19
Membres en exercice	19
Membres présents :	14
Pouvoirs :	3
suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	17
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Pouvoirs

ROVIRA Louis à Jean-Louis BOUSCARAIN
BREYSSE Clarisse à Catherine POHL
ESCALA Brigitte à Sandrine DUBOIS-LAMBERT

Absents excusés

DUCROT François MARTINEZ Eloi

Délibération n° 03/11 09 2019

TRAVAUX DE VOIRIES 2019 (REFECTION ET CREATION) :

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour des travaux de voiries selon la liste ci-après :

- Parking de la gare côté sud : réfection
- Rue du Parc : réfection écoulement eaux pluviales
- Av. des Pins / Av. du Petit Nice : création parking et espace vert
- Av. du stade : création voie partagée
- Chemin des Olivettes : réfection voirie suite élargissement
- Ch. des Lognes / Ch. Des Olivettes : réfection accotements
- Rue du Millénaire : Réaménagement fosses d'arbres.
- Parc Léone Mas : Création cheminement PMR.

Trois offres ont été reçues :

EUROVIA VINCI	104 470.00 € HT
COLAS	100 216.80 € HT
LAUTIER MOUSSAC*	97 679.50 € HT

*L'entreprise LAUTIER MOUSSAC a évalué un nombre inférieur de fosses par rapport à la réalité (22 au lieu de 37).

La commission MAPA (Marché à procédure Adaptée) s'est réunie le 28 Août 2019, et a retenu la proposition de l'Entreprise COLAS pour un montant de 100 216.80 € HT. Le conseil est invité à valider le choix de la commission d'appels d'offres.

Délib 03/11 09 2019- page 1

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



COMMUNE DE VALERGUES
Département de l'Hérault

Envoyé en préfecture le 13/09/2019

Reçu en préfecture le 13/09/2019

Affiché le

ID : 034-213403215-20190913-D03_11092019-DE

Le conseil, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTÉ la proposition qui lui est faite.

Ainsi délibéré à Valergues, Hérault, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jean Louis BOUSCARAIN



Délib 03/11 09 2019- page 2

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.